

		Meilleures techniques disponibles	Applicabilité	Compatibilité du site - justifications	Conformité du site avec les conclusions sur les MTD						
2. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT MECANIQUE DES DECHETS											
Sauf indication contraire, les conclusions sur les MTD présentées dans la section 2 s'appliquent, en plus des conclusions générales sur les MTD de la section 1, au traitement mécanique des déchets non couplé à un traitement biologique.											
2.1 Conclusions générales sur les MTD pour le traitement mécanique des déchets											
2.1.1 Emissions dans l'air											
MTD 25 Afin de réduire les émissions atmosphériques de poussières, de particules métalliques, de PCDD/F et de dioxines du type PCB, la MTD consiste à appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs des techniques indiquées ci-dessous.											
	Technique	Description	Applicabilité								
a.	Cyclone	voir la section 6.1. Les cyclones sont principalement utilisés comme séparateurs préliminaires des particules grossières de poussière.	Applicable d'une manière générale								
b.	Filtre en tissu	voir la section 6.1.	Peut ne pas être applicable aux conduits d'extraction d'air directement reliés au broyeur, lorsqu'il n'est pas possible d'atténuer les effets de la déflagration sur le filtre en tissu (au moyen de clapets de surpression, par exemple).	NA							
c.	Épuration par voie humide	voir la section 6.1.	Applicable d'une manière générale								
d.	Injection d'eau dans le broyeur	Les déchets à broyer sont humidifiés par injection d'eau dans le broyeur. La quantité d'eau injectée est réglée en fonction de la quantité de déchets broyée (laquelle peut être évaluée d'après la consommation énergétique du moteur du broyeur). L'effluent gazeux contenant les poussières résiduelles est dirigé vers le ou les cyclones ou vers un laveur.	Applicable uniquement dans les limites des contraintes liées aux conditions locales (par exemple, basse température, sécheresse).								
<p>Tableau 6.3</p> <p>Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de poussières résultant du traitement mécanique des déchets</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Paramètre</th> <th>Unité</th> <th>NEA-MTD (Moyenne sur la période d'échantillonnage)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Poussières</td> <td>mg/Nm³</td> <td>2-5 (*)</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Lorsqu'un filtre en tissu n'est pas applicable, la valeur haute de la fourchette est de 10 mg/Nm³.</p> <p>La surveillance associée est indiquée dans la MTD 8.</p>						Paramètre	Unité	NEA-MTD (Moyenne sur la période d'échantillonnage)	Poussières	mg/Nm ³	2-5 (*)
Paramètre	Unité	NEA-MTD (Moyenne sur la période d'échantillonnage)									
Poussières	mg/Nm ³	2-5 (*)									
2.2 Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique en broyeur de déchets métalliques											
Sauf indication contraire, les conclusions sur les MTD présentées dans cette section s'appliquent au traitement mécanique en broyeur des déchets métalliques, en plus de la MTD 25.											
2.2.1 Performances environnementales globales											
MTD 26 Afin d'améliorer les performances environnementales globales et d'éviter les émissions dues à des accidents ou des incidents, la MTD consiste à appliquer la MTD 14 g et toutes les techniques indiquées ci-dessous:											
	Technique	Description	Applicabilité								
a.		mise en œuvre d'une procédure d'inspection détaillée des déchets en balle avant le broyage;		NA							
b.		retrait et élimination sans danger des éléments dangereux contenus dans le flux de déchets entrants (par exemple bombones de gaz, VHU non dépollués, DEEE non dépollués, articles contaminés par des PCB ou du mercure, articles radioactifs);		NA							
c.		traitement des conteneurs, uniquement s'ils sont accompagnés d'une attestation de nettoyage.		NA							
2.2.2 Déflagrations											
MTD 27 Afin d'éviter les déflagrations et de réduire les émissions en cas de déflagration, la MTD consiste à appliquer la technique a. et une des deux techniques b. ou c. ci-dessous, ou les deux.											
	Technique	Description	Applicabilité								
a.	Plan de gestion des déflagrations	Il comprend: — un programme de réduction des déflagrations visant à déterminer la ou les sources et à mettre en œuvre des mesures pour éviter les déflagrations, par exemple, une inspection des déchets entrants, décrite dans la MTD 26a, ou l'élimination des éléments dangereux, décrite dans la MTD 26b, — un relevé des incidents de déflagration survenus dans le passé et des mesures prises pour y remédier, ainsi que la diffusion des connaissances relatives à la déflagration, — un protocole des mesures à prendre pour remédier aux incidents de déflagration.	Applicable d'une manière générale	NA							
b.	Volets de surpression	Des volets de surpression sont installés pour évacuer les ondes de pression générées par les déflagrations qui pourraient causer d'importants dégâts et des émissions subséquentes.	Applicable d'une manière générale	NA							
c.	Prébroyage	Utilisation d'un broyeur à vitesse réduite installé en amont du broyeur principal	Applicable d'une manière générale aux unités nouvelles, en fonction de la matière en-trante. Applicable en cas de transformation majeure d'une unité, lorsqu'un grand nombre de déflagrations a été constaté.	NA							
2.2.3 Efficacité énergétique											
MTD 28 Afin d'utiliser efficacement l'énergie, la MTD consiste à maintenir une alimentation stable du broyeur.											
		Description	Applicabilité								
		L'alimentation du broyeur est équilibrée en évitant toute interruption de l'entrée des déchets ou toute surcharge qui pourraient donner lieu à des arrêts et redémarrages non souhaités du broyeur.		NA							
2.3 Conclusions sur les MTD pour le traitement des DEEE contenant des FCV ou des HCV											
Sauf indication contraire, les conclusions sur les MTD présentées dans cette section s'appliquent au traitement des DEEE contenant des FCV ou des HCV, en plus de la MTD 25.											
2.3.1 Emissions dans l'air											
MTD 29 Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions de composés organiques dans l'air, la MTD consiste à appliquer la MTD 14d et la MTD 14h et à recourir à la technique a. et à une des deux techniques b. ou c. ci-dessous, ou aux deux.											
	Technique	Description	Applicabilité								
a.	Retrait et récupération optimisés des fluides frigorigènes et des huiles	La totalité des fluides frigorigènes et des huiles est retirée des DEEE contenant des FCV ou HCV et récupérée au moyen d'un système d'aspiration sous vide (garantissant l'élimination des frigorigènes à 90 % au moins). Les fluides frigorigènes sont séparés des huiles, et ces dernières sont dégazées. La quantité d'huile résiduelle dans le compresseur est réduite au minimum (afin que le compresseur ne goutte pas).		NA							
b.	Condensation cryogénique	L'effluent gazeux contenant des composés organiques tels que des FCV/HCV est envoyé à une unité de condensation cryogénique où le gaz est liquéfié (voir la description à la section 6.1). Le gaz liquéfié est stocké dans des récipients sous pression en vue d'un traitement ultérieur.		NA							

		Meilleures techniques disponibles		Applicabilité	Compatibilité du site - justifications	Conformité du site avec les conclusions sur les MTD
	c.	Adsorption	L'effluent gazeux contenant des composés organiques tels que des FCV/HCV est dirigé dans des systèmes d'adsorption (voir la description à la section 6.1). Le charbon actif usé est régénéré par l'air chaud pompé dans le filtre pour désorber les composés organiques. Ensuite, l'effluent gazeux de régénération est comprimé et refroidi de façon à liquéfier les composés organiques (dans certains cas par condensation cryogénique). Le gaz liquéfié est ensuite stocké dans des récipients sous pression. L'effluent gazeux résiduel de l'étape de compression est généralement redirigé dans le système d'adsorption de façon à limiter le plus possible les émissions de FCV/HCV.		NA	
Tableau 6.4						
Niveaux d'émission associés à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de COVT et de CFC résultant du traitement des DEEE contenant des FCV/HCV						
		Paramètre	Unité	NEA-MTD (Moyenne sur la période d'échantillonnage)		
		COVT	mg/Nm ³	3-15		NA
		CFC	mg/Nm ³	0,5-10		NA
La surveillance associée est indiquée dans la MTD 8.						
2.3.2 Explosions						
MTD 30	Afin d'éviter les émissions dues aux explosions lors du traitement des DEEE contenant des FCV/HCV, la MTD consiste à appliquer une des techniques indiquées ci-dessous.					
		Technique	Description	Applicabilité		
	a.	Atmosphère inerte	L'injection de gaz inerte (azote, par exemple) permet de réduire la concentration d'oxygène (par exemple à 4 % vol.) dans les équipements clos (par exemple les broyeurs, concasseurs, dépoussiéreurs et récupérateurs de mousse capotés).		NA	
	b.	Ventilation forcée	La ventilation forcée permet de ramener la concentration des hydrocarbures dans les équipements clos (par exemple, les broyeurs, concasseurs, dépoussiéreurs et récupérateurs de mousse capotés) à moins de 25 % de la limite inférieure d'explosivité.		NA	
2.4 Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique des déchets à valeur calorifique						
Outre la MTD 25, les conclusions sur les MTD présentées dans cette section s'appliquent au traitement mécanique des déchets à valeur calorifique relevant des points 5.3 a) iii) et 5.3 b) ii) de l'annexe I de la directive 2010/75/UE.						
2.4.1 Emissions dans l'air						
MTD 31	Afin de réduire les émissions atmosphériques de composés organiques, la MTD consiste à appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous.					
		Technique	Description	Applicabilité		
	a.	Adsorption	voir la section 6.1.		NA	
	b.	Biofiltre			NA	
	c.	Oxydation thermique			NA	
	d.	Épuration par voie humide			NA	
Tableau 6.5						
Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de COVT résultant du traitement mécanique des déchets à valeur calorifique						
		Paramètre	Unité	NEA-MTD (Moyenne sur la période d'échantillonnage)		
		COVT	mg/Nm ³	10-30 (*)		NA
(*) Le NEA-MTD ne s'applique que lorsque les composés organiques sont pertinents pour le flux d'effluents gazeux, d'après l'inventaire mentionné dans la MTD 3.						
La surveillance associée est indiquée dans la MTD 8.						
2.5 Conclusions sur les MTD pour le traitement mécanique des DEEE contenant du mercure						
Sauf indication contraire, les conclusions sur les MTD présentées dans cette section s'appliquent au traitement mécanique des DEEE contenant du mercure, en plus de la MTD 25.						
2.5.1 Emissions dans l'air						
MTD 32	Afin de réduire les émissions atmosphériques de mercure, la MTD consiste à collecter les émissions de mercure à la source, à les soumettre à un traitement de réduction des émissions et à procéder à une surveillance appropriée.					
		Description	Applicabilité			
Comprend toutes les mesures suivantes:						
— les équipements destinés au traitement des DEEE contenant du mercure sont clos, sous pression négative et reliés à un système d'aspiration localisée (SAL),						
— l'effluent gazeux des procédés est traité par des techniques de dépoussiérage faisant appel notamment à des cyclones, des filtres en tissu et des filtres HEPA, suivies d'une adsorption sur charbon actif (voir la section 6.1),						
— l'efficacité du traitement des effluents gazeux est contrôlée,						
— les concentrations de mercure dans les zones de traitement et de stockage sont mesurées régulièrement (par exemple, une fois par semaine) en vue de détecter d'éventuelles fuites de mercure.						
Tableau 6.6						
Niveau d'émission associé à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de mercure résultant du traitement des DEEE contenant du mercure						
		Paramètre	Unité	NEA-MTD (Moyenne sur la période d'échantillonnage)		
		Mercure (Hg)	mg/Nm ³	2-7		NA
La surveillance associée est indiquée dans la MTD 8.						